



HEBDO

LES 50 SITES INDUSTRIELS LES PLUS ÉMETTEURS REGROUPÉS EN 4 FILIÈRES ONT SIGNÉ LEURS CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, les filières de l'industrie mines et métallurgie, matériaux de construction, chimie et agroalimentaire ont adopté des stratégies de décarbonation. L'Etat y ajoute des financements pour accélérer les transformations.

L'industrie française est à l'origine, chaque année, de l'émission de 80 millions de tonnes de CO₂. Ce chiffre représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre du pays, autant que des secteurs tels que le bâtiment ou l'agriculture

Baisse de 45 % des émissions de l'industrie attendue d'ici 2030

Dans le cadre de la politique climatique nationale, qui vise à diviser par deux les émissions de l'industrie en 10 ans, les 50 sites industriels français les plus émetteurs ont élaboré une stratégie détaillée afin d'atteindre leurs objectifs à 2030 et 2050. Ces engagements se traduisent par la signature de contrats de transition écologique.

Réalisés de janvier à juin 2023, ces travaux de planification écologique ont permis aux 50 sites industriels les plus émetteurs, représentant 60 % des émissions de l'industrie, et aux 4 filières les plus émettrices, comptant pour 80 % des émissions, de s'engager sur des objectifs individuels de décarbonation mais également d'identifier les projets d'investissements nécessaires. Ainsi, dans le scénario ambitieux, une baisse de 45 % des émissions de l'industrie serait obtenue dès 2030, soit 22 MtCO₂eq d'émissions en moins chaque année.

On peut noter que les quatre grandes filières industrielles les plus émettrices sont la chimie (26 %), la métallurgie (sidérurgie et [aluminium](#) - 23 %), les matériaux de construction (24 %) et l'agroalimentaire (11 %).

Feuilles de route de décarbonation des filières

Les feuilles de route de décarbonation portent notamment sur la filière des [mines et de la métallurgie](#), mais aussi celles du [ciment](#), de la chimie et de l'agroalimentaire

Suivant ces feuilles de route, plusieurs leviers technologiques à solliciter émergent tels que la capture et le stockage de carbone (CCS - 8 MtCO_{2eq}), la biomasse (7,1 MtCO_{2eq}), l'hydrogène décarboné (5,5 MtCO_{2eq}), l'électrification des procédés (5 MtCO_{2eq}) et l'efficacité énergétique (4,3 MtCO_{2eq}).

Financements de l'Etat

L'Etat a la volonté de permettre ces transformations de l'industrie française grâce à des financements. En effet, entre 50 et 70 Md€ d'investissements supplémentaires par rapport à un scénario carboné seront nécessaires.

Le soutien public passe par les plans France Relance et France 2030 et plus concrètement par les appels à projets DECARB IND et [BCIAT](#) (biomasse chaleur pour l'industrie, l'agriculture et le tertiaire).

De nouveaux appels d'offres de décarbonation profonde des sites les plus émetteurs seront lancés au premier semestre 2024 pour un montant d'environ 1 Md€ par an.

Stratégie nationale hydrogène décarboné

De plus, l'Etat souhaite permettre les transformations industrielles en passant par l'accélération du déploiement des technologies de rupture et des 4 principaux leviers technologiques (CCS, biomasse, hydrogène décarboné, électrification).

Pour continuer de développer l'[hydrogène décarboné](#), le gouvernement va lancer un nouveau mécanisme de soutien à la production visant l'installation de 1 GW d'électrolyse sur le territoire pour 4 Md€ de soutien public.

Stratégie nationale capture, utilisation et stockage de carbone

Concernant la capture, l'utilisation et le stockage du carbone ([CCUS](#)), le gouvernement veut se doter d'une stratégie ambitieuse sur le sujet. Un appel d'offre en soutien à la CCUS sera également ouvert au premier semestre 2024 sous la forme d'un mécanisme de contrat carbone aux différences.

Des partenariats doivent aussi être conclus pour stocker le CO₂ dans les réservoirs de pays tiers. Des accords bilatéraux vont être signés avec le Danemark en décembre prochain et avec la Norvège en février 2024. Ils permettront le transport transfrontalier de carbone vers les capacités de stockage géologique du CO₂. Enfin, la France étudiera son potentiel de stockage géologique de carbone.

Publication des contrats de transition écologique des 50 sites les plus émetteurs

Après avoir été annoncés en avril et signés en novembre, les contrats de transition écologique des 50 sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) en France viennent d'être publiés, lors de la clôture de la COP28, par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Au total, 32 contrats ont été publiés pour les 50 sites. Ils représentent un engagement de réduction de 45 % des émissions de GES d'ici 2030 et couvrent 55 % des émissions industrielles. Au vu des estimations, entre 50 et 70 Md€ d'investissements seront nécessaires.

Les contrats de transition écologique sont accessibles sur le [portail](#) de la Direction général des entreprises.

Laura Guégan

<https://www.actuel-hse.fr/content/les-50-sites-industriels-les-plus-emetteurs-regroupees-en-4-filieres-ont-signé-leurs-1>